

Séance du Conseil d'Administration en date du 12 décembre 2024

Délibération n° 2024-44 – Capacité d'accueil en Masters et modalités de recrutement pour la rentrée 2025 (monmaster)

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L612-6,
Vu les statuts de l'INSA Hauts-de-France,
Vu l'avis favorable du conseil des études,

Considérant que 25 membres sur les 31 membres ayant voix délibérative étaient présents ou représentés, qu'ainsi le quorum était atteint,

Article unique :

Le conseil d'administration adopte les capacités d'accueil et les modalités de recrutement pour les formations en Master pour la rentrée 2025 (plateforme nationale monmaster) annexées à la présente délibération.


Le Directeur
Armel de la Bourdonnaye

Nombre de votants : 25 Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0
